

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR UNE INTERVENTION
DE MISE AUX NORMES L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'EGLISE SAINT -
VAAST A LA SUITE DES VERIFICATIONS VERITAS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de suivre les vérifications sécuritaires VERITAS ;

Vu la proposition reçue par la société ELECTROTECH ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est signé avec la société ELECTROTECH (1676 rue du Fief – 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS) un devis relatif à la mise aux normes de l'installation électrique de l'église Saint-Vaast par suite des vérifications VERITAS, pour un montant de **1408.31€ TTC**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 02 juillet 2026



DEC2026_096

Le Maire
Pierre-Luc RAVET